



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑲᑎᑎᑦᑕᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

September 22, 2017

Adamie Delisle-Alaku
Vice-President, Resource Development
Makivik Corporation
P.O. Box 179
Kuuujuaq, QC
J0M 1C0

Patrick Beauchesne
Provincial Administrator of Section 23 of the JBNQA
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifce Marie-Guyart, 30th Floor, Box 86
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec City, QC
G1R 5V7

SUBJECT: Modernisation of the environmental and social protection regime and the review of the Schedules in Section 23 of the James Bay and Northern Quebec Agreement.

Dear Mr. Delisle-Alaku and Mr. Beauchesne,

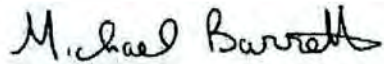
In accordance with the mandate of the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) established under Section 23 of the JBNQA, the KEAC has for several decades addressed the issue of modernising the environmental and social protection regime for Nunavik. An important step towards this modernisation is the review of Schedules 1 and 2 of Section 23, a practice already stipulated by the JBNQA. Indeed, paragraphs 23.3.12 and 23.3.13 of the Agreement make provisions for the periodic review, update or modification of these schedules in accordance with mutual consent of the interested parties and in light of the technological progress and the knowledge acquired in the application of the assessment and review process since the signing of the JBNQA in 1975.

In September 2013, on Quebec's initiative, a technical working group comprised of representatives from Makivik Corporation, the Kativik Regional Government and the MDDELCC was implemented to undertake the review of the Section 23 Schedules. It is our understanding that discussions on this review have taken place and that some progress was achieved. However, it seems that since 2015, the working group's activities have stalled and no longer contribute towards the advancement of this file. As the review of the Schedules in Section 23 is essential for ensuring the future integrity of the environmental and social protection regime of Nunavik, the KEAC would like to obtain additional information regarding the signatories of the JBNQA's intentions towards this revision and their expected work-plan moving forward. The KEAC strongly encourages the concerned parties to continue their efforts in this review exercise.

KEAC Secretariat
P.O. Box 930, Kuuujuaq QC J 0 M 1C0
Tel.: 819-964-2961, ext. 2287
Fax: 819-964-0694
Email: bpatenaude@krg.ca

You will find hereby enclosed a copy of our 2009 brief titled *KEAC Position Paper on Strengthening the Environmental and Social Impact Assessment and Review Procedure in Nunavik* which demonstrates the KEAC's recommendations and suggests courses of action on this matter.

Sincerely,



Michael Barrett
Chairperson- KEAC

cc. Ron Hallman, Federal Administrator of Section 23 of the JBNQA

Encl.

KEAC Secretariat
P.O. Box 930, Kuujjuaq QC J 0 M 1C0
Tel.: 819-964-2961, ext. 2287
Fax: 819-964-0694
Email: bpatenaude@krg.ca



ᑭᑭᑭᑭ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujuaq le 22 septembre, 2017

Adamie Delisle-Alaku
Vice-Président, développement des ressources
Société Makivik
C.P. 179
Kuujuaq (Québec)
J0M 1C0

Patrick Beauchesne
Administrateur provincial de la CBJNQ
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e Étage, Boîte 86
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET: La modernisation du régime de protection de l'environnement et du milieu social et révision des annexes du Chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord Québécois.

Cher M. Delisle-Alaku et M. Beauchesne,

Depuis plusieurs décennies déjà, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) s'intéresse à la question de la modernisation du régime de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik, en conformité avec son mandat établi sous le Chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord Québécois (CBJNQ). Selon le CCEK, une étape importante de cette modernisation consiste en la révision des annexes 1 et 2 du Chapitre 23, un exercice qui est d'ailleurs prévu à la CBJNQ. En effet, les alinéas 23.3.12 et 23.3.13 de la Convention appellent à la révision périodique de ces annexes, ainsi qu'à leur mise à jour ou modification suivant le consentement mutuel des parties et à la lumière des progrès technologiques et de l'expérience acquise de l'application du processus d'évaluation et d'examen depuis la signature de la CBJNQ en 1975.

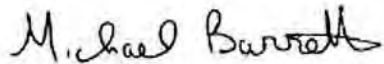
En septembre 2013, à l'initiative du Québec, un groupe de travail technique composé des représentants de la Société Makivik, de l'Administration régionale Kativik et du MDDELCC a été mis en place afin de procéder à la révision des annexes du Chapitre 23. Il est de notre compréhension que depuis, le groupe de travail a eu des discussions sur cette révision et qu'une certaine progression des travaux a été réalisée. Il semble toutefois que depuis 2015, les activités du groupe de travail sont au point mort et ne permettent plus l'avancement du dossier. Considérant que la révision des annexes du Chapitre 23 est essentielle à l'intégrité future du régime de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik, le CCEK aimerait obtenir plus amples informations concernant l'intention des signataires de la CBJNQ au sujet de la révision des annexes du Chapitre 23 et connaître le plan de

Bureau du secrétariat du CCEK
C. P. 930, Kuujuaq QC J0M 1C0
Tél. : 819-964-2961, poste 2287
Fax : 819-964-0694
Courriel : bpatenaude@krg.ca

travail qu'elles entendent se donner. Le CCEK encourage fortement les parties prenantes à continuer leurs efforts dans l'exercice de cette révision.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de notre mémoire de 2009 intitulé *Avis du CCEK sur le renforcement de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik*, qui présente les recommandations du CCEK et des pistes d'action sur le sujet.

Sincèrement



Michael Barrett
Président - CCEK

cc. M. Ron Hallman, Administrateur fédéral de la CBJNQ

p.j.

Benjamin Patenaude

From: Marie-Josée Allard <Marie-Josée.Allard@hst.ulaval.ca>
Sent: September-08-17 11:23 AM
To: Benjamin Patenaude
Subject: RE: Possibilité de stage au Comité consultatif de l'environnement Kativik

Bonjour monsieur Patenaude,

Il y a trois possibilités :

- Vous pouvez me transmettre l'offre et je la distribuerai /la publierai dans les différents listes et groupes qui sont constitués de nos diplômés des dernières années;
- Vous pouvez communiquer avec le Service de placement de l'Université Laval (SPLA), qui peut afficher votre offre. Cet affichage permet de rejoindre l'ensemble de la communauté universitaire, incluant nos étudiants non finissants, mais qui pourraient éventuellement être intéressés à postuler, ce qui complète bien, je crois, nos listes et groupes.
- Vous pouvez également communiquer avec l'Association des archivistes du Québec, pour l'affichage de votre offre. Ce moyen permet de rejoindre l'ensemble des archivistes membres de cette association, de partout au Québec. Je ne connais pas cependant toutes les conditions pour publier une offre sur le site, le mieux est sans doute de communiquer directement avec eux.

En espérant le tout utile, et en vous souhaitant une excellente journée,

Marie-Josée Allard

Resp. formation pratique

Directrice associée des programmes de 1^{er} cycle en archivistique

Département des sciences historiques

Bureau 6425, Pavillon Louis-Jacques-Casault 1055, avenue du Séminaire Université Laval, Québec Canada G1V 0A6

Bur: (418) 656-2131 poste 4759

De : Benjamin Patenaude [mailto:BPatenaude@krg.ca]

Envoyé : 6 septembre 2017 16:09

À : Marie-Josée Allard <Marie-Josée.Allard@hst.ulaval.ca>

Cc : alexandre-guy.cote@canada.ca; Nancy Dea (nancyidea@gmail.com) <nancyidea@gmail.com>

Objet : RE: Possibilité de stage au Comité consultatif de l'environnement Kativik

Merci pour votre réponse Mme. Allard. Si nous décidons d'offrir le projet sous la forme d'une offre d'emploi pour l'un de vos diplômés, quelle serait la procédure à suivre du côté de l'Université Laval?

Benjamin Patenaude

Secrétaire exécutif | Executive Secretary

Comité consultatif de l'environnement Kativik

Kativik Environmental Advisory Committee

C.P. | P.O. Box 930

Kuujuaq, QC

J0M 1C0

Tel : (819) 964-2961 # 2287
1-877-964-2961 # 2287
Télécopieur | Facsimile :
(819) 964-0694
www.keac-ccek.ca

From: Marie-Josée Allard [<mailto:Marie-Josée.Allard@hst.ulaval.ca>]
Sent: September-06-17 3:28 PM
To: Benjamin Patenaude <BPatenaude@krg.ca>
Subject: RE: Possibilité de stage au Comité consultatif de l'environnement Kativik

Bonjour monsieur Patenaude,

Nous avons profité de la rentrée cette semaine pour informer les étudiants de maîtrise de la disponibilité de ce projet, mais aucun n'a manifesté son intérêt jusqu'ici. C'est donc avec regret que nous devons considérer improbable que la réalisation puisse se faire en novembre prochain, et peu seront suffisamment avancés dans leur cheminement au programme pour envisager la possibilité d'un stage en février prochain.

Si éventuellement ce projet est offert sous forme d'emploi, ce qui pourrait intéresser certains de nos diplômés, c'est avec plaisir que nous en diffuserons l'offre et les conditions.

Nous vous remercions à nouveau d'avoir pensé à nos étudiants pour vous aider à combler votre besoin, et nous vous souhaitons une bonne fin de journée,



Marie-Josée Allard

Resp. form. pratique / dir. associée Programmes de 1^{er}
cycle en archivistique

Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH)

Département des sciences historiques

Pavillon Louis-Jacques-Casault, local 6425

418 656-2131, poste 4759



De : Benjamin Patenaude [<mailto:BPatenaude@krg.ca>]
Envoyé : 5 septembre 2017 13:10
À : Marie-Josée Allard <Marie-Josée.Allard@hst.ulaval.ca>
Cc : alexandre-guy.cote@canada.ca; Nancy Dea (nancyldea@gmail.com) <nancyldea@gmail.com>
Objet : RE: Possibilité de stage au Comité consultatif de l'environnement Kativik

Bonjour Madame Allard,

J'espère que le trimestre commence bien. Il y a quelques mois, nous avons discuté de la possibilité d'identifier un étudiant à la maîtrise pour organiser les archives au bureau du secrétariat du CCEK à Kuujuaq. Nous demeurons toujours intéressés par ce projet et souhaitons proposer un échéancier à cet effet. Nous projetons la réalisation de ce travail en novembre 2017 ou alternativement en février 2018. S'il vous plaît, faites-moi savoir si cela est toujours envisageable.

Cordialement,

Benjamin Patenaude

Secrétaire exécutif | Executive Secretary

Comité consultatif de l'environnement Kativik

Kativik Environmental Advisory Committee

C.P. | P.O. Box 930

Kuujuaq, QC

JOM 1C0

Tel : (819) 964-2961 # 2287

1-877-964-2961 # 2287

Télécopieur | Facsimile :

(819) 964-0694

www.keac-ccek.ca

From: Marie-Josée Allard [<mailto:Marie-Josée.Allard@hst.ulaval.ca>]

Sent: March-16-17 12:14 PM

To: Benjamin Patenaude <BPatenaude@krg.ca>

Subject: RE: Possibilité de stage au Comité consultatif de l'environnement Kativik

Bonjour monsieur Patenaude,

J'ai pu discuter de votre besoin et de votre contexte avec madame Martine Cardin, professeure en archivistique, qui intervient auprès des étudiants de maîtrise. Comme convenu lors de la conférence téléphonique de ce matin, voici une liste de questions pour lesquelles de l'information supplémentaire serait appréciée :

- Pour arriver à déterminer de manière assez certaine la charge de travail exigée par le projet proposé, il est nécessaire de connaître, ou du moins d'avoir un aperçu de la quantité de documents, papier et numériques, à considérer. Ainsi, est-il possible de préciser le nombre de tiroirs de classeurs ou de bureau et de dossiers électroniques à considérer dans le cadre de ce projet?
- Nos étudiants finissants ont différents profils et disponibilités. Comme mentionné durant la conversation, est-ce possible d'obtenir un aperçu des modalités de déplacement vers le secrétariat?
- Nous avons vérifié rapidement les possibles candidats pour ce projet, et ils sont peu nombreux. Toutefois, si un salaire est versé, un candidat pourrait être davantage intéressé. En conséquence, est-ce qu'une rémunération ou une compensation est prévue pour la réalisation de ce projet, et si oui, est-ce en vertu d'un programme d'emploi, par exemple Jeunesse Canada au Travail?
- Est-ce que ce projet nécessite d'être réalisé dans le cadre d'un stage ou est-ce qu'il peut également l'être en vertu d'un contrat à un diplômé?
- À quel moment le projet doit-il pouvoir se réaliser, est-ce que cet automne ou à l'hiver 2018 serait envisageable?

En vous remerciant pour ces renseignements et en espérant pouvoir contribuer à ce projet,

Marie-Josée Allard

Resp. formation pratique

Directrice associée des programmes de 1^{er} cycle en archivistique

Département des sciences historiques

Bureau 6425, Pavillon Louis-Jacques-Casault 1055, avenue du Séminaire Université Laval, Québec Canada G1V 0A6

Sur: (418) 656-2131 poste 4759

De : Benjamin Patenaude [mailto:BPatenaude@krq.ca]
Envoyé : 9 février 2017 11:34
À : Marie-Josée Allard <Marie-Josée.Allard@hst.ulaval.ca>
Cc : Cote, Alexandre-Guy (EC) <alexandre-guy.cote@canada.ca>
Objet : Possibilité de stage au Comité consultatif de l'environnement Kativik

Bonjour Mme Allard,

Le 30 novembre 2016, un de nos membres, M. Alexandre-Guy Côté, vous a contacté à propos de la possibilité d'embaucher un étudiant en archivistique pour assister à l'organisation des dossiers du CCEK au bureau de son secrétariat à Kuujuaq. Vous trouverez ci-joint la description préliminaire du stage fournie dans le courriel original de M. Côté. À cet effet, les membres sont toujours intéressés à poursuivre ce projet et nous aimerions vous rencontrer, lors d'une téléconférence, à notre 151e réunion prévue les 15 et 16 mars 2017 pour discuter de cette question. S'il vous plaît, laissez-moi savoir si vous seriez disponible à ces dates.

Cordialement,

Benjamin Patenaude

Secrétaire exécutif | Executive Secretary
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee
C.P. | P.O. Box 930
Kuujuaq, QC
J0M 1C0
Tel : (819) 964-2961 # 2287
1-877-964-2961 # 2287
Télécopieur | Facsimile :
(819) 964-0694
bpatenaude@krq.ca



ᑲᑎᐱᑦ ᐃᑕᑎᑦᐱᑦᑲᑦ ᐃᑭᑭᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᑭᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuuujuaq, le 7 septembre 2017

Nicolas Juneau
Directeur, Direction des matières résiduelles
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 9^e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Modifications devant être apportées au Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises

Monsieur Juneau,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a été créé en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et est régi par la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois. Il est l'organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik auprès des gouvernements responsables. Il est donc l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que de l'Administration régionale Kativik (ARK) et des villages nordiques.

En juillet 2011, le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises dans le but de réduire la quantité de matières résiduelles qui s'accumulent dans les lieux d'enfouissement en responsabilisant les entreprises quant à la récupération et la valorisation des produits qu'elles mettent sur le marché dans la province, y compris au Nunavik.

Le CCEK appuie la proposition du gouvernement d'ajouter une sixième catégorie de produits visés par le Règlement, soit les appareils ménagers et de climatisation. Ces produits font tout autant partie de la vie quotidienne au nord que dans le reste de la province. Cependant, contrairement à la majorité des municipalités du Québec, les villages nordiques ne disposent pas d'écocentre ou de collecte spéciale en bordure de la rue visant le recyclage et la réduction du

Bureau du secrétariat du CCEK
C. P. 930, Kuuujuaq QC J0M 1C0
Tél. : 819-964-2961, poste 2287
Fax : 819-964-0694
Courriel : bpatenaude@krg.ca

volume de déchets dans les lieux d'enfouissement. Au Nunavik, la majorité de ces produits ainsi que la plupart des matières résiduelles et des matières dangereuses se retrouvent dans les lieux d'enfouissement des communautés où ils sont brûlés, enfouis ou entreposés. L'ajout de ces produits à la liste de ceux déjà visés par le Règlement permettra aux communautés de réduire le volume de déchets qu'elles doivent gérer et aidera ces dernières à adopter des habitudes de tri et de dépôt des déchets à des endroits précis.

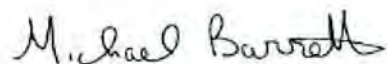
Le CCEK convient également que, en plus des éléments mentionnés à l'article 5 concernant les programmes de récupération et de valorisation, des mesures concernant la récupération et le traitement des hydrocarbures (ou des substances alternatives) doivent être incluses. Encore une fois, une telle inclusion aidera les villages nordiques à réduire le volume de matières dangereuses dans les communautés, car il n'existe actuellement aucun protocole régional ou municipal pour la collecte de ces produits.

Par ailleurs, il est indiqué à l'article 17 que, dans le territoire régi par l'ARK, le programme de récupération et de valorisation doit inclure un point de dépôt pour chaque communauté et que les produits récupérés doivent être transportés au moins une fois par année dans un lieu de traitement. Le CCEK est d'avis qu'il serait utile pour l'organisme qui sera chargé de la mise en place du programme de récupération et de valorisation de ces produits de communiquer avec l'ARK qui collabore déjà avec d'autres entreprises à l'application du Règlement au Nunavik.

Grâce à des initiatives gouvernementales telles que le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises et à la collaboration fructueuse entre les autorités régionales et des entreprises, la collecte sélective de diverses catégories de matières résiduelles a donné lieu à l'acquisition de connaissances et aide les villages nordiques à prolonger la durée de vie des lieux d'enfouissement locaux et à améliorer la qualité de leur environnement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,


Michael Barrett

Bureau du secrétariat du CCEK
C. P. 930, Kuujuaq QC J0M 1C0
Tél. : 819-964-2961, poste 2287
Fax : 819-964-0694
Courriel : bpatenaude@krg.ca



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑕᑎᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

September 7, 2017

Nicolas Juneau
Director, Direction des matières résiduelles
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec QC
G1R 5V7

SUBJECT: Amendment to the Regulation Respecting the Recovery and Reclamation of Products by Enterprises

Mr. Juneau,

The Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) was created pursuant to Section 23 of the James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA) and is governed by the Environment Quality Act and the James Bay and Northern Québec Native Claims Settlement Act. The KEAC is a consultative body to responsible governments in matters relating to environmental and social protection in Nunavik. It is therefore the preferential and official forum for the Government of Canada, the Gouvernement du Québec, the Kativik Regional Government (KRG) and the northern villages.

In July 2011, the Québec Government implemented the *Regulation Respecting the Recovery and Reclamation of Products by Enterprises* (the "Regulation"), with the purpose of reducing the quantities of residual materials accumulating in landfills by assigning the responsibility to the enterprises and producers for the recovery and reclamation of the products they market in the province, including Nunavik.

The KEAC supports the government's proposal to add a sixth category of products covered by the Regulation: household appliances and air conditioners. These products are as much a part of mainstream life in the north as they are in the rest of the province. However, unlike the majority of Québec municipalities, Northern Villages do not have *eco-centres* or special curbside pickups

KEAC Secretariat
P.O. Box 930 Kuujuaq QC J0M 1C0
Tel.: 819-964-2961, ext. 2287
Fax: 819-964-0694
Email: bpatenaude@krg.ca

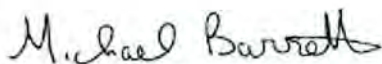
meant to recycle and reduce landfill volumes. In Nunavik, the majority of these products, along with most residual and hazardous materials, are deposited in the community landfills where they are burned, buried or stored. Adding these products to the list of those covered under the Regulation will assist the communities in reducing the volume of waste they must manage and help develop habits for sorting and depositing waste at a specific location.

The KEAC equally supports that in addition to the elements mentioned in article 5, concerning the recovery and reclamation programs, measures respecting the recovery and treatment of halocarbons (or alternative substances) must be included. Again, this inclusion will assist the Northern Villages with reducing the volume of these hazardous wastes found in their communities as currently, there is no regional or municipal protocol for the collection of these items.

Furthermore, it is outlined in article 17 that in the territory governed by the KRG the recovery and reclamation program would include a drop-off center for each community and that the products recovered must be transported at least once a year to a treatment location. The KEAC feels it would be beneficial for the organization deemed responsible for implementing the recovery and reclamation program for these products to contact the KRG who are already collaborating with other enterprises on a successful application of the Regulation in Nunavik.

Due to government initiatives such as the *Regulation Respecting the Recovery and Reclamation of Products by Enterprises* and positive collaboration between regional authorities and enterprises, the selective collection of different categories of residual materials has contributed to knowledge acquisition and is helping the northern villages to extend the service life of local landfills and to improve the quality of their environment.

Respectfully yours,



Michael Barrett
Chairperson

KEAC Secretariat
P.O. Box 930 Kuujuaq QC J0M 1C0
Tel.: 819-964-2961, ext. 2287
Fax: 819-964-0694
Email: bpatenaude@krg.ca